



PROPOS PRESIDENT CPCA RHONE ALPES

**SIGNATURE CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES
CONSEIL REGIONAL – CPCA RHONE ALPES**

Monsieur le Président,
Madame la Vice- Présidente et mesdames et messieurs les vice-présidentes et vice-présidents et conseillers régionaux,
Mes chers amis,

Les associations de Rhône Alpes sont aujourd'hui très heureuses de se retrouver à Confluence, au sein de l'hôtel de Région pour signer un engagement d'importance – et attendu - avec la collectivité régionale.

Très actives par le déploiement de leurs projets au service des populations Rhône Alpines, elles sont, vous le savez, l'expression de l'engagement citoyen désintéressé de plusieurs milliers de bénévoles. Créatrices de lien social, développant des actions éducatives, culturelles, sportives, de loisirs, participant ici à des actions de solidarité internationale, là à des accueils de tourisme social, assurant des prises en charge médico-sociales et là encore impliquées dans des actions solidaires, elles s'avèrent de véritables actrices du développement de nos territoires dans une forme originale d'entreprendre. En effet, dans le cadre de cette loi de liberté fondamentale – la loi 1901 –, des femmes et des hommes se réunissent autour d'un projet sans recherche de profit mais bien dans un intérêt partagé. Dès lors que ces projets visent une ambition collective au service d'un plus grand nombre, le vivre ensemble devient moteur et producteur de bien commun et l'intérêt général gagne du terrain avec à la clef, transformation sociale et solidarité à l'oeuvre.

Que serait la vie sans les associations, pour reprendre un slogan qui nous est cher ? Ce n'est pas par hasard que l'indice de confiance qui leur est accordé par les Français est important et que la vie associative en Rhône Alpes est riche, diversifiée, multi – dimensionnelle, mais aussi organisée au sein de regroupements et réseaux au travers desquels l'apprentissage à la vie collective, la formation continue, la transmission s'opèrent et que s'y déploient de très nombreuses activités sociales et économiques.

Depuis plusieurs années, le Conseil régional a mis en place une politique de soutien de cette vie associative indispensable à notre vitalité démocratique et nous lui en sommes reconnaissants. Il a aussi récemment dans son plan de mandat sur la vie associative, le 1^{er} juillet 2011, - date symbolique s'il en est - pris en compte notre fonds commun de formation des bénévoles marquant ainsi son intérêt quant à notre capacité à structurer cette vie associative et à mutualiser les ressources sur notre grande région.

C'est pourquoi nous tenions depuis plusieurs mois, plus exactement depuis plusieurs années - à signifier mutuellement les engagements respectifs entre la première collectivité de Rhône Alpes et notre conférence permanente dont la vocation est bien de porter la voix des associations.

Engagement réciproque avec d'un côté la collectivité décideuse légitimement d'une politique associative qui lui est propre, de l'autre des citoyens volontaires regroupés en associations, engagés librement, bien évidemment dans le respect de valeurs formellement décrites et déclinées par des actions ciblées et le déploiement de missions générales identifiées. Des associations porteuses donc de multiples projets et qui entendent être reconnues pas uniquement pour ce qu'elles font, mais aussi et surtout pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles représentent dans leur vitalité démocratique avec des formes de gouvernance ouvertes et partagées.

La charte que nous avons co-construite ne se situe pas dans une volonté hégémonique ou monopolistique nous positionnant comme interlocuteur unique auprès du Conseil régional. Si certains l'ont cru, ils se sont trompés. La CPCA Rhône Alpes n'a pas revendiqué une position d'interlocuteur exclusif. Mais elle est la seule organisation à coordonner les associations couvrant un très grand nombre de champs d'intervention. Sa vocation est bien de rassembler librement les associations désireuses d'un « agir ensemble » à l'échelon national comme régional. Tout naturellement, la CPCA RA a souhaité dans la droite ligne de la reconnaissance actée au niveau national se voir également reconnue dans notre région comme cette interlocutrice à même justement de contribuer au rassemblement et à la structuration de la vie associative et d'organiser une parole au service d'une large et très significative représentation, permettant de ce fait de formuler des propositions dans le cadre des politiques mises en œuvre au niveau des collectivités territoriales.

(Ci-après des Extrait de la charte mis en exergue)

C'est en ce sens donc que la charte reconnaît l'importance de la contribution associative à l'intérêt général et identifie la CPCA Rhône-Alpes, représentant du monde associatif organisé, comme un partenaire privilégié du Conseil régional Rhône-Alpes en matière de vie associative.

Trois axes principaux sont visés au sein de cette charte

- **le développement de la vie démocratique et du dialogue civil** en vue d'une participation accrue, libre et active des femmes et des hommes tant aux projets conçus par les associations qu'à l'élaboration des politiques régionales et aux grands thèmes de société
- l'identification d'un **maillage territorial** et son développement
- **l'expression des associations et la recherche d'amélioration qualitative de leurs actions**

Et pour ce faire, plusieurs principes sont signifiés et partagés entre la Région et la CPCA Rhône Alpes

- **Le respect de la liberté associative** exprimée à travers les projets associatifs
- **L'apport des associations à la démocratie, à la création, au maintien du lien social, et à l'émancipation des personnes**
- **Le bénévolat comme composante essentielle de la vie associative.** L'engagement bénévole contribue au respect de la chose publique et favorise le tissage de liens sociaux et la production de solidarités.
 - o *C'est bien d'ailleurs à ce titre que la CPCA poursuit son expérience en matière d'accompagnement formatif des bénévoles et de professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire*
- **La reconnaissance de la place des employeurs associatifs** (18 000 associations en Rhône-Alpes salarient près de 200 000 personnes).
 - o *A l'heure des Emplois d'Avenir, la CPCA Rhône-Alpes avec ses réseaux formule d'ailleurs aujourd'hui même des propositions concrètes quant à la nécessité de simultanément développer l'emploi qualifié et l'accompagnement de la fonction*

employeur des dirigeants des associations. La CPCA y contribue déjà activement par sa démarche d'appui aux petites et moyennes associations employeuses

- **La Reconnaissance de la spécificité de l'activité économique et sociale des associations** en notre qualité d'acteur de poids au sein de l'ESS qui place l'humain au centre de l'entreprise et qui reste attentive au développement local, et territorial

Nous nous réjouissons que la Région Rhône-Alpes s'engage à nos côtés pour promouvoir et renforcer le dialogue civil dont nous voulons à l'instar du dialogue social qu'il s'instaure de manière régulière, fidèle aux engagements présentement pris. Un dialogue civil pour que nous puissions participer aux grands enjeux politiques et sociétaux sur notre région et pour nous voir associer à la concertation en amont de la définition des politiques régionales

Nous savons pouvoir compter sur la région pour soutenir les regroupements associatifs, lieux de concertation, de réflexion, de recherche et de pratiques collaboratives et participatives.

Que le Conseil régional sache pouvoir compter sur la CPCA ; celle-ci continuera de

- prêter une attention à l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités associatives,
- favoriser nos fonctionnements démocratiques, la rigueur de la gestion financière ainsi que de développer une culture partagée de l'évaluation
- veiller à l'apport complémentaire des bénévoles et des salariés, notamment en assurant aux uns et aux autres une information et une formation de qualité,
- et de mettre en oeuvre avec les réseaux associatifs un cadre d'échange sur les modes de partenariat avec les pouvoirs publics, prendre en compte les différentes formes de regroupements et de mobilisations collectives dans le cadre de projets associatifs partagés et d'un maillage territorial cohérent.
 - o *Nous y sommes d'ailleurs actifs dans les discussions en cours sur l'évolution des CPO. Nous y serons actifs à l'occasion du Forum de l'éducation populaire*

Cette charte est tout à la fois une forme d'aboutissement dans un partenariat engagé depuis bien quelques années et le signe d'une volonté partagée d'un renforcement et d'une extension de ce partenariat au service de toutes les associations de la région. Nous comptons donc sur l'appui du Conseil régional. Vous pouvez compter sur les associations et sur la CPCA Rhône Alpes

Antoine QUADRINI

Président de la CPCA Rhône Alpes

